



Conseil Municipal

Séance du 10 juin 2014

Présents : MM. MICHEL Isabelle, BERTHET Michel, DANY Stéphane, DEFONTAINE Gilles, GISLAIS Mickaël, MALEINGE Jacques, MAUGE Didier, NIZAN Jean-Claude, THOMAS Caroline, VAILLANT Gilberte et VILLEFEU Christophe.

Absent : Néant.

Mme THOMAS Caroline a été élue secrétaire de séance.

Acquisition d'un véhicule

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité d'acquérir, à titre gracieux, un véhicule pour le service technique de la Commune. Ce véhicule d'occasion, une Ford Mondéo break de 1995, serait offert à charge pour la commune d'effectuer le contrôle technique et réparations si nécessaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter ce don, de l'inscrire au budget pour une valeur patrimoniale de l'euro symbolique et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour effectuer les démarches et dépenses nécessaires (Contrôle Technique, Carte Grise....).

Création d'un salon de coiffure

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'achat d'un local situé rue Gréneuc appartenant aux Consorts AYOUL. Il avait été envisagé ensuite de réhabiliter ce bâtiment afin de le transformer en salon de coiffure, cette opération a donc été inscrite au BP 2014. Un Appel d'Offres en Procédure Adaptée vient d'être lancé par le Maître d'œuvre, Monsieur Nicolas MERCIER de la SARL MH Architectes. L'ouverture des plis est fixée à la date du 2 juillet 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Madame Le Maire à prendre toutes décisions nécessaires et à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à la création de ce salon de coiffure.

Subvention Ecole Immaculée 2014

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 26 janvier 2013 "Subvention Ecole Privée" qui fixait le montant de la participation de la commune à l'école privée de Saint Laurent sur Oust pour l'organisation de l'arbre de Noël. Elle propose de répartir sur le même modèle le montant de la subvention qui sera décidé pour cette année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante au titre de l'année 2014 à l'O.G.E.C de St Laurent = 70,00 x 33 élèves = 2 310,00 €

Subventions 2014

| | | | |
|-------------------------------|---------|--|----------|
| Souvenir français | 15,00 € | Société Cycliste | 30,00 € |
| Eveil à la Musique | 30,00 € | Maison Familiale Rurale | 50,00 € |
| GVA | 30,00 € | Banque Alimentaire | 100,00 € |
| A.D.A.P.E.I Redon | 30,00 € | EDO | 300,00 € |
| Pupilles des Sapeurs Pompiers | 30,00 € | O.G.E.C St Julien (3 x 35,50) | 106,50 € |
| | | (participation 10%/élève du coût du voyage scolaire) | |

Cotisations 2014

| | |
|----------------------------------|----------|
| Pas à Pas | 50,00 € |
| Association des Maires de France | 113,07 € |
| CAUE | 114,00 € |
| Association St Laurent de France | 156,80 € |